

Assemblée générale de la Société des officiers du Valais romand

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **142 (1997)**

Heft 1

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Importance de l'accord

La revue *Vojska* soulignait, un mois après la signature de l'accord à Florence, que « le contrôle des armements ne constitue ni une nouveauté, ni un événement particulier », voulant sans doute démontrer qu'il ne s'agissait pas d'un geste arraché aux signataires par la coercition. « Le contrôle fait partie du système déjà appliqué en Europe. Ainsi, notre région entre dans la zone européenne de création d'un équilibre militaire jusqu'à l'échelon inférieur des potentiels. L'accord n'a donc imposé à la République fédérale de Yougoslavie aucune

obligation particulière, celle-ci n'a fait qu'accepter, avec les autres pays signataires, une réalité existant en Europe. Il s'agit du premier document de ce genre s'appliquant à nos régions, susceptible de créer plus de confiance, d'équilibrer les forces au plus bas et d'établir des rapports de forces adéquats entre les signataires, leur ouvrant ainsi la possibilité d'une collaboration de plus grande envergure. »

De plus, l'accord a rencontré un accueil favorable dans les médias officiels croates, bien que ceux-ci aient démenti les prétentions « exagérées » de la Croatie de devenir la force

militaire dominante dans les Balkans. Même si les forces armées de la République fédérale de Yougoslavie devaient rester qualitativement inférieures à celles de la Croatie, la convention devrait amener un équilibre au niveau du rapport des forces, ce qui correspond au principe défini à Dayton : la guerre en ex-Yougoslavie « ne devait avoir ni vainqueurs, ni vaincus ». Transposé sur le plan militaire, ce principe signifie qu'aucune des forces en présence ne doit se sentir supérieure au point de s'arroger la présomption de bouleverser la paix rétablie.

L. M.

Assemblée générale de la Société des officiers du Valais romand

Samedi 25 janvier 1997, dès 16 heures

Sion, salle du Grand Conseil (Bâtiment du Casino, rue du Grand Pont 4).

Ordre du jour

Assemblée statutaire

Conférence du général français Philippe Morillon : Enseignements à tirer de l'engagement international en Bosnie-Herzégovine.

Les épouses, les fiancées et amies sont les bienvenues. Les membres peuvent inviter amis et proches à la conférence du général Morillon.

Inscriptions par téléphone : major EMG Jérôme Emonet, téléphone 022/796 94 36.